



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Assemblée générale du 10 avril 2019
Extrait des délibérations

Délibération relative à la suppression d'un poste au sein de la CCI Savoie

Vu la stratégie, le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels adoptés par la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le statut du personnel administratif des CCI, notamment son article 35-1 ;

Vu le relevé de décisions de la Commission Paritaire Régionale du 14 mars 2019 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Savoie du 18 mars 2019 ;

Exposé des motifs

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Bruno Le Maire, a annoncé au mois de juillet 2018 une nouvelle baisse de la ressource fiscale affectée aux CCI à hauteur de 400 M€ d'ici 2022.

Dans ce cadre, la loi de finances pour 2019 prévoit une diminution de 100 M€ pour l'année 2019 et intègre également une baisse du même montant pour 2020 pour l'ensemble du réseau des CCI.

En ce qui concerne la CCI Savoie, ces nouvelles baisses de ressources attendues s'ajoutent aux précédentes qui ont représenté une diminution totale de 4,313 M€ entre la TFC reçue au titre de 2013 et celle reçue au titre de 2018 (hors fonds de modernisation et reliquat dû au titre des années précédentes), soit une baisse de 52,7%. Il convient d'ajouter le prélèvement sur fonds de roulement de 3 171 110 € opéré par l'Etat en 2014.

Lors de l'assemblée générale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du 13 février 2019, les montants prévisionnels de la ressource fiscale (Budget Primitif 2019, donc susceptibles de modification) ont été présentés et font état pour la CCI Savoie de 3,262 M€ (hors fonds de modernisation) soit une baisse de 609 K€.

La CCI Savoie est donc contrainte d'engager une démarche de réduction des coûts répondant à la fois à l'obligation budgétaire qui lui est faite, et à l'adaptation de ses missions. La CCI Savoie doit donc adapter en conséquence son portefeuille d'actions et son organisation à cette baisse de ses ressources.

Conformément à la stratégie, au schéma régional d'organisation des missions (SROM) et aux schémas sectoriels, et prenant acte des recommandations du rapport de l'Inspection Générale des Finances, de la loi Elan et du projet de la loi Pacte, la CCI Savoie est contrainte de s'adapter aux changements prévus dans le périmètre de ses missions et dans sa ressource fiscale.

A ce titre, le président de la CCI Savoie et ses élus ont mobilisé l'ensemble des salariés dès le mois de juin 2018 pour développer un nouveau modèle économique. Il s'agit de travailler sur tous les leviers possibles afin de réduire au maximum les impacts en termes de perte de compétence, de baisse du service rendu aux entreprises et de suppression de poste.

Chaque service de la CCI Savoie a ainsi réfléchi à toutes les pistes de développement de chiffre d'affaires via de nouvelles prestations, la recherche de tiers financeurs ou de nouveaux partenariats privés mais également aux pistes d'économies (internalisation, meilleure productivité, réduction des coûts externes, suppression de certaines missions qui ne trouveraient pas leur modèle économique et qui ne pourront plus être financées par la ressource fiscale, ...). Ces axes de réflexion proposés par les services et présentés au bureau de la CCI Savoie ont permis de déterminer, au regard des contraintes financières et législatives, les missions à supprimer ou à développer pour établir un nouveau modèle économique.

A ce titre, il a été estimé (note du service études économiques du 13/07/2018) que les enquêtes de conjoncture produites (industrie, BTP et tourisme dans sa double version été et hiver) n'apportent pas suffisamment de valeur ajoutée pour prétendre être commercialisées. Elles se heurtent de plus à une concurrence d'autres partenaires rendant leur commercialisation encore plus difficile (exemples : Savoie Mont Blanc Tourisme dispose d'un observatoire touristique très fouillé avec un historique de plus de 10 ans, et produit des résultats très régulièrement, venant en concurrence avec nos notes de conjoncture tourisme été/hiver, Agate et sa note de conjoncture trimestrielle sur la filière construction ainsi que celle du CERC viennent concurrencer notre note du BTP...). La production de données économiques devant trouver son propre autofinancement par facturation (cf. rapport de l'Inspection Générale des Finances sur les pistes d'économies potentielles de TFC) et la recherche de partenaires financiers s'étant révélée infructueuse, il a été décidé en accord avec le bureau de renoncer à cette mission correspondant aux enquêtes de conjoncture.

Ce choix entraîne une réduction d'effectif au sein du service études économiques qui conduirait à supprimer un poste d'assistante experte niveau 5 occupé par [REDACTED], cette mission lui étant principalement dévolue, et représentant par ailleurs les deux tiers de son activité. Le dernier tiers serait réparti sur les trois autres salariés du même service et/ou du service fichier.

L'incidence financière de la mise en œuvre de cette suppression de poste serait d'environ 90 k€ si [REDACTED] bénéficie de son allocation de fin de carrière et de l'indemnité de licenciement (selon qu'elle peut prétendre ou pas à une retraite à taux plein), cette incidence serait revue à la baisse si elle ne pouvait y prétendre.

Somme qu'il faudra ajuster du coût des éventuels frais d'accompagnement à la recherche d'emploi et des modalités de solde de congés et CET (compte épargne temps).

Le montant d'économies induites par la suppression de ce poste serait d'environ 52 k€ par an.

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Savoie du 18 mars 2019,

Et compte tenu de ce qu'il vient d'être exposé,

Il est proposé à l'Assemblée Générale, dans le cadre de la stratégie régionale :

- D'approuver la suppression du poste visé ci-dessus ;
- D'autoriser le Président de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes à prendre toutes les mesures utiles et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour suppression de postes conformément aux dispositions prévues par le statut du personnel administratif des CCI.



Quorum : 61
Présents : 55
Représentés : 52

Voix pour : 107
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme

Le 16 avril 2019, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes


Philippe GUERAND